

Présentation des actions de coopération nationale 2015

La Bibliothèque nationale de France conduit une politique de coopération active visant à signaler, numériser, diffuser et valoriser le patrimoine documentaire conservé dans les bibliothèques et les établissements documentaires de France. Cette mission, confiée au département de la Coopération (DCP), s'articule autour de programmes et de projets menés conjointement, avec une volonté de partage d'expertise et de mutualisation des moyens.

Ce document présente de manière synthétique les différents types d'actions menées dans ce cadre.

Liste des actions

Référencement des fonds anciens, locaux et spécialisés

Le *Répertoire national des bibliothèques et des fonds documentaires* du Catalogue collectif de France (CCFr) donne accès de manière fédérée à des informations relatives à 5 000 bibliothèques et plus de 3 000 fonds anciens, locaux et spécialisés. Les bibliothèques sont invitées à mettre à jour et enrichir les données les concernant, et peuvent elles-mêmes décrire leurs fonds anciens, locaux et spécialisés par le biais d'un accès professionnel dédié. [Des programmes régionaux de descriptions des fonds peuvent être conduits en association avec les Structures régionales pour le Livre dans l'optique d'une couverture rapide et efficace du territoire concerné.](#)

Extraction de notices en vue d'un enrichissement de la base Patrimoine du Catalogue collectif de France

Conversion rétrospective de catalogues ou catalogage livres en main (fonds anciens, locaux et spécialisés)

Les notices bibliographiques des documents de fonds anciens, locaux et spécialisés ont vocation à enrichir la base Patrimoine du Catalogue collectif de France, qui contient 5,4 millions de notices. L'intégration des notices peut s'effectuer par extraction du catalogue informatisé des bibliothèques. La BnF peut également accompagner des opérations d'informatisation de catalogues par *rétroconversion* ou, à défaut, de *catalogage livre en main*, en vue du versement des notices produites dans la base Patrimoine, au format Unimarc. Sont concernés les fonds destinés à être conservés de manière pérenne par les bibliothèques (ce qui exclut les dépôts et les fonds courants) et majoritairement constitués de documents imprimés. Les opérations visant à l'enrichissement de la base Patrimoine du CCFr sont susceptibles de bénéficier d'un soutien financier de la part de la BnF. Les projets concernant les bibliothèques municipales classées sont considérés comme un axe prioritaire. Les bibliothèques de l'Enseignement supérieur et de la Recherche ne sont pas éligibles à ce dispositif, mais à celui coordonné par l'Agence bibliographique de l'Enseignement supérieur. Le Catalogue collectif de France permet une recherche fédérée dans le Catalogue général de la BnF, le

SUDOC, la Base Patrimoine et d'autres catalogues de bibliothèques via une connexion Z39-50 ou un moissonnage OAI.

Mise à jour du Catalogue général des manuscrits du Catalogue collectif de France

Le Catalogue général des Manuscrits des bibliothèques publiques de France (CGM) poursuit son enrichissement par des suppléments et des corrections. Les fonds doivent être décrits au format EAD. Une instruction est actuellement conduite par le MCC, le MESR, la BnF et des représentants des bibliothèques territoriales et universitaires afin de créer une convergence entre les différents outils de production et de diffusion des données catalographiques de manuscrits. Le Catalogue collectif de France permet d'interroger de manière fédérée les principales bases de données descriptives de manuscrits en France : le CGM, BnF Archives et Manuscrits et Calames (Enseignement supérieur et recherche), ainsi que PALME, le Répertoire national des manuscrits littéraires français du 20^{ème} siècle.

Numérisation de collections en vue de leur mise en ligne sur Internet

La Bibliothèque nationale de France soutient la numérisation des collections patrimoniales des bibliothèques françaises, dans une optique d'enrichissement raisonné de corpus en ligne et selon une politique de complétude documentaire avec les ressources patrimoniales numérisées provenant des collections de la BnF. Les corpus numériques ainsi constitués font l'objet d'une diffusion libre et gratuite sur Gallica et toute autre bibliothèque numérique interopérable avec Gallica.

La numérisation concertée porte sur :

- des documents du domaine public ou dont les droits ont été négociés ;
- des collections d'imprimés des bibliothèques partenaires (livres, revues, bulletins, actes, thèses anciennes, mémoires, etc.) ;
- des documents en français, dans les langues de France, en latin et en allemand (bibliothèques de l'ancienne Alsace-Moselle).

Les corpus éligibles au soutien de la BnF doivent s'inscrire dans **les programmes nationaux** (*Sciences juridiques, Histoire de l'art, Guerre de 1914-1918, Littérature patrimoniale pour la jeunesse, Publications des sociétés savantes locales et régionales, Publications des académies et sociétés nationales*) et/ou **les axes thématiques complémentaires de la politique documentaire de Gallica** (par exemple : botanique, publications de sociétés d'amis d'écrivains, gastronomie, astronomie, etc.)

Dans certains cas, peuvent être menés des projets de numérisation de documents spécialisés, à haute valeur patrimoniale, possédant une forte complémentarité avec ceux de la BnF.

Les collections des bibliothèques partenaires peuvent être numérisées :

- par la BnF, dans le cadre de la filière « Partenaires » de son marché de dématérialisation des imprimés (2014-2017), avec le soutien financier du Centre national du Livre.
- par le partenaire lui-même, en recourant à une prestation co-financée par la BnF par le biais d'une subvention.

Filière « partenaires »

Le dispositif de numérisation des collections de partenaires sur le marché BnF est décrit dans le *Guide pratique* disponible à l'URL : http://www.bnf.fr/documents/guide_pratique_marche_2014_17.pdf.

La numérisation s'effectue en couleurs et en 400 dpi, avec océrisation (reconnaissance optique de caractères) et saisie des tables des matières. Les documents numérisés sont ensuite consultables dans Gallica et une copie des fichiers est remise au partenaire, à sa demande.

Numérisation co-financée

Pour les corpus qui ne peuvent être traités sur le marché de la BnF, mais qui s'inscrivent dans les axes documentaires de la coopération numérique, les bibliothèques partenaires peuvent bénéficier d'un soutien sous forme de subvention. Elles doivent alors s'engager à :

- assurer préalablement le signalement des collections concernées ;
- respecter les normes et standards techniques en vigueur et choisir des formats garantissant une numérisation de qualité et la pérennité des données numériques. Il est demandé au partenaire de numériser en mode image et en mode texte par océrisation, de façon à permettre la recherche au cœur des textes numérisés quand le document s'y prête.

Les référentiels à consulter sont disponibles à l'URL :

http://www.bnf.fr/fr/professionnels/numerisation_boite_outils/a.numerisation_referentiels_bnf.html

- mettre en ligne les documents numérisés dans les délais les plus courts à l'issue de la numérisation et réunir les conditions permettant l'interopérabilité avec Gallica.

Amélioration de l'accès aux ressources numériques (OCR, indexation fine...)

Certains corpus déjà numérisés peuvent bénéficier, avec le soutien de la BnF, de traitements complémentaires et rétrospectifs, comme la reconnaissance optique de caractères sur les documents textuels numérisés en mode image seul ou l'indexation d'entités nommées à partir de référentiels (dictionnaires toponymiques ou biographiques). L'amélioration de l'accès aux contenus des ressources patrimoniales est un enjeu fort, au-delà de la seule mise en ligne.

Interopérabilité OAI-PMH avec Gallica

Plus de soixante bibliothèques numériques sont d'ores et déjà interopérables avec Gallica. Leurs documents numériques sont ainsi référencés dans Gallica. Seules les métadonnées sont « moissonnées » par la BnF, selon le protocole d'interopérabilité OAI-PMH, au format Dublin Core simple. La consultation des documents s'effectue dans la bibliothèque numérique des partenaires. Ceux-ci bénéficient ainsi, pour leurs collections numériques, d'une forte visibilité, comme l'attestent les 45 000 visites quotidiennes des Gallicanautes. *Pour rappel, les documents numérisés grâce à un soutien financier de la BnF doivent pouvoir être référencés sur Gallica en OAI-PMH avant le terme de la convention de coopération.*

Le *Guide d'interopérabilité OAI-PMH pour un référencement des documents numériques dans Gallica* est disponible à l'URL : http://www.bnf.fr/documents/Guide_oaipmh.pdf

L'*Espace coopération* (extranet) permet au partenaire de paramétrer cette interopérabilité (par exemple, en déclarant les « sets » que Gallica doit moissonner).

La BnF transmet à Europeana les métadonnées des bibliothèques partenaires qui souhaitent que leurs documents numériques soient aussi référencés dans la bibliothèque numérique européenne.

Intégration de fichiers de documents numérisés pour diffusion dans Gallica

Les établissements documentaires ayant numérisé une partie de leurs collections sans disposer de plate-forme de diffusion peuvent faire le choix d'intégrer leurs fichiers dans Gallica. Les ressources numériques concernées doivent pouvoir s'inscrire dans les axes documentaires de la bibliothèque numérique de la BnF.

Cette intégration s'effectue par le biais de l'*Espace coopération* et suppose que les formats de numérisation utilisés par le partenaire soient identiques ou compatibles avec ceux utilisés par la BnF. Cette opération nécessite également le versement des métadonnées décrivant les documents numérisés.

Gallica en marque blanche

Avec Numistral en 2013 (<http://www.numistral.fr/>) et la Grande collecte en 2014 (<http://www.lagrandecollecte.fr/>), la BnF a mené deux expérimentations illustrant le concept de Gallica en marque blanche. Il s'agit, pour l'établissement partenaire, de bénéficier pour ses collections numériques des fonctionnalités de Gallica au sein d'une interface dédiée. La création d'un Gallica en marque blanche suppose que les documents numérisés du partenaire, et leurs métadonnées, soient intégrés dans Gallica. Comme dans le cas précédent, les collections concernées doivent pouvoir répondre aux orientations documentaires de la bibliothèque numérique de la BnF.

La BnF mène en 2015 une étude technique et économique afin de déterminer les meilleures conditions possibles en vue d'un élargissement de l'offre de Gallica en marque blanche.

Enrichissement de bibliographie régionale ou thématique, de catalogue ou de bibliothèque numérique avec des ressources numériques de Gallica

Gallica constitue une vaste collection numérique de plus de 3 millions de documents, dont la quasi-totalité sont libres de droit et peuvent donc être réutilisés dans un cadre non-commercial.

Cette offre numérique peut ainsi illustrer ou compléter opportunément les services et contenus des bibliothèques françaises et étrangères, qu'il s'agisse des catalogues (intégration de documents dans l'interface publique en utilisant le lecteur exportable), de bibliographies régionales ou thématiques (ajout de liens vers les documents ou articles numérisés, utilisation du lecteur exportable) ou de bibliothèque numérique ou de portails régionaux ou spécialisés (référencement d'ensembles documentaires pertinents au regard de la politique documentaire de l'établissement). Il en va de même pour les expositions virtuelles, qui peuvent s'enrichir de documents de Gallica.

La BnF peut proposer un accompagnement dans ce domaine, en particulier méthodologique et technique.

Médiation numérique

La BnF souhaite faciliter l'accès aux ressources numérisées proposées dans Gallica et leur utilisation. Elle développe une politique de médiation numérique qui s'articule notamment autour de ces axes :

- la création et le développement d'accès structurés à des ensembles documentaires dans Gallica, regroupant documents de la BnF et documents des partenaires pour permettre une valorisation conjointe des collections.
- l'ambition de faire des usagers de Gallica (les Gallicanautes) des ambassadeurs des contenus numérisés par l'ensemble des bibliothèques partenaires représentées dans Gallica.

Le partenaire pourra proposer les types de projets suivants (liste non-exhaustive) : structuration d'accès à ses collections dans Gallica ; participation au blog Gallica (billet « Partenaires » et billets thématiques) ; participation à une structuration d'accès thématique dans Gallica (exemple : l'histoire napoléonienne, en lien avec le département référent à la BnF). D'autres types de projets partenariaux sont envisageables comme ceux reposant sur des dispositifs éditoriaux comme les web-documentaires, web-séries etc.

Action régionale en matière d'éducation artistique et culturelle (pour les pôles associés régionaux exclusivement)

Le service de l'Action pédagogique et le département de la coopération de la BnF proposent à partir de 2015 des actions en matière d'éducation artistique et culturelle, dans le cadre des pôles associés régionaux. Ces actions autour du *Patrimoine du Livre* consistent en une journée de formation à destination des professionnels des bibliothèques et de la documentation, des enseignants et des médiateurs, ainsi qu'en une exposition virtuelle pouvant être projetée dans les établissements. Les Structures régionales pour le Livre et les Bibliothèques municipales à vocation régionales seront étroitement associées à la mise en place de ces actions.

Dépôt légal imprimeur et accès distant aux archives de l'Internet

Les 26 bibliothèques pôles associés de dépôt légal imprimeur (BDLI) bénéficient d'un soutien financier de la part de la BnF pour la collecte, la communication et la conservation des documents collectés dans leur région au titre du dépôt légal imprimeur (ouvrages, titres de presse, affiches, recueils etc.).

Elles sont en outre autorisées à donner accès, depuis leurs emprises, aux archives de l'Internet. La première bibliothèque en région à bénéficier de ce service est la médiathèque Emile Zola de Montpellier agglomération, depuis octobre 2014. La participation des BDLI aux sélections de sites web à préserver est encouragée, notamment les sites d'intérêt local et régional et les sites politiques et militants, en particulier dans le contexte des élections régionales de décembre 2015. Cette action est menée en association étroite avec le département du Dépôt légal et le département des Systèmes d'information.

Accompagnement des actions

Afin de faciliter la mise en œuvre des actions de coopération citées *supra*, la BnF propose un accompagnement sous la forme de suivi de projet, de partage d'expertise, de mise à disposition de référentiels et de modèles de cahier des charges, etc.

Formation

Des séances de formation pratique sont organisées à la BnF spécifiquement pour les membres du réseau de coopération, dans le domaine du signalement comme dans celui de la coopération numérique. Cette offre de formation est évolutive, afin de mieux répondre aux attentes et de s'adapter aux nouveaux environnements technologiques.

En outre, des places sont ouvertes aux bibliothèques partenaires de la BnF dans certaines formations internes et visites de collections.

En savoir plus :

http://www.bnf.fr/fr/professionnels/po_formation/i.formation_visites/s.cooperation_visites_dep_mu_sique.html

Communication

La liste de diffusion cooperation@bnf.fr a pour objectif de faciliter les échanges et la circulation des informations au sein du réseau de coopération de la BnF. Elle est ouverte à tous, sur inscription.

Des journées d'études et des événements professionnels sont régulièrement organisés. Les actes sont disponibles à l'URL :

http://www.bnf.fr/fr/professionnels/journees_etude_actes/i.journees_pro_date/s.journees_pro_date_2014.html

Concernant Gallica, les pages de présentation des partenaires (PPP) décrivent les bibliothèques et leurs fonds numérisés dans Gallica. Ces fiches font actuellement l'objet d'une mise à jour.

<http://gallica.bnf.fr/html/und/section-partenaires/bibliotheques-partenaires>

Espace coopération

L'Espace coopération est une interface de travail sous la forme d'un extranet. Il s'agit d'un espace à accès restreint dans lequel les bibliothèques partenaires peuvent interagir directement sur certains aspects techniques (interopérabilité OAI-PMH, marché BnF de dématérialisation des imprimés). Cet espace donne également accès à des documents de référence et des supports de formation.

<http://espacecooperation.bnf.fr/>

Référents des actions de la coopération nationale

Un organigramme du Département de la coopération est disponible page 10.

Action	Référent principal	Autre(s) référent(s)
Référencement des fonds anciens, locaux et spécialisés	Véronique Mullon veronique.mullon@bnf.fr	Christine Robert Christine.robert@bnf.fr
Extraction de notices en vue d'un enrichissement de la base Patrimoine du Catalogue collectif de France Conversion rétrospective de catalogues ou catalogage livres en main	Alexandre Faye alexandre.faye@bnf.fr	
Mise à jour du Catalogue général des manuscrits du Catalogue collectif de France	Camille Poiret camille.poiret@bnf.fr	
Numérisation de collections en vue de leur mise en ligne sur Internet / Filière « partenaires » du marché de numérisation des imprimés de la BnF	Coordination logistique : Marie-Béatrice Duchart marie-beatrice.duchart@bnf.fr	Coordination scientifique et documentaire : Corinne Bouquin corinne.bouquin@bnf.fr Alina Cantau alina.cantau@bnf.fr Arnaud Dhermy arnaud.dhermy@bnf.fr Hélène Leblois helene.leblois@bnf.fr Isabelle Van Welden isabelle.van-welden@bnf.fr Pour les pôles associés régionaux : Karine Monnet karine.monnet@bnf.fr
Numérisation de collections en vue de leur mise en ligne sur Internet / Numérisation co-financée	Coordination scientifique et documentaire : Corinne Bouquin Alina Cantau Arnaud Dhermy Hélène Leblois Isabelle Van Welden Pour les pôles associés	

	régionaux : Karine Monnet	
Amélioration de l'accès aux ressources numériques (OCR, indexation fine...)	<p>Coordination technique :</p> <p>Guillaume Godet guillaume.godet@bnf.fr</p> <p>Mélanie-Leroy Terquem melanie.leroy-terquem@bnf.fr</p>	<p>Coordination scientifique et documentaire :</p> <p>Corinne Bouquin Alina Cantau Arnaud Dhermy Hélène Leblois Isabelle Van Welden</p> <p>Pour les pôles associés régionaux : Karine Monnet</p>
Interopérabilité OAI-PMH avec Gallica	<p>Coordination technique :</p> <p>Guillaume Godet</p>	<p>Coordination scientifique et documentaire :</p> <p>Corinne Bouquin Alina Cantau Arnaud Dhermy Hélène Leblois Isabelle Van Welden</p> <p>Pour les pôles associés régionaux : Karine Monnet</p>
Intégration de fichiers de documents numérisés pour diffusion dans Gallica	<p>Coordination technique :</p> <p>Guillaume Godet</p>	<p>Coordination scientifique et documentaire :</p> <p>Corinne Bouquin Alina Cantau Arnaud Dhermy Hélène Leblois Isabelle Van Welden</p> <p>Pour les pôles associés régionaux : Karine Monnet</p>
Gallica en marque blanche	<p>Isabelle Guibert isabelle.guibert@bnf.fr</p>	
Enrichissement de bibliographie régionale ou thématique, de catalogue ou de bibliothèque numérique avec des ressources numériques de Gallica	Karine Monnet	
Médiation numérique	<p>Louis Jaubertie louis.jaubertie@bnf.fr</p>	

Action régionale en matière d'éducation artistique et culturelle (pour les pôles associés régionaux exclusivement)	Karine Monnet	
Dépôt légal imprimeur et accès distant aux archives de l'Internet	Catherine Floc'hlay catherine.flochlay@bnf.fr	

Référents pour l'accompagnement des actions

Communication	Sylvie Damase sylvie.damase@bnf.fr
Présentation des pages partenaires dans Gallica	Isabelle van Welden isabelle.van-welden@bnf.fr
Formation	Eric Barnaud eric.barnaud@bnf.fr
Espace Coopération	Guillaume Godet

Organigramme du département de la coopération – Janvier 2015

